



ACTUALITES JURIDIQUES

Gabon

juin 2019

LOI DES FINANCES

La Loi de Finances Resserre les Obligations Fiscales et Permet une Période de Grâce

La Loi de Finances no. 047/2018 du 30 janvier 2019 a introduit des mesures restrictives concernant les régimes fiscaux et douaniers dérogatoires ainsi qu'une procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale selon laquelle les contribuables ayant un passif fiscal latent et qui se présentent spontanément auprès des services fiscaux pour régularisation de leur situation jusqu'au 31 décembre 2019 ne se verront pas appliquer les pénalités correspondantes. Cette loi a également modifié le taux de la taxe sur les transferts de fonds et relevé le chiffre d'affaires plancher pour être assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, lequel est passé de 60 millions de FCFA à 150 millions de FCFA.

AVIATION CIVILE

L'Agence d'Aviation ANAC Actualise le Barème des Redevances

L'arrêté no. 000016/MTL/ANAC du 21 décembre 2018 actualise le barème des redevances des prestations rendues aux usagers de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et abroge l'ancien barème fixé par l'arrêté no. 001/MT du 27 janvier 2015.

TRANSPORT

Un Nouveau Cadre Juridique pour les Activités de Transport Terrestres

La Loi no. 035/2018 du 08 février 2019 fixe le cadre institutionnel et opérationnel des activités de transport routier et ferroviaire en République Gabonaise. Cette loi prévoit des règles spécifiques pour (i) la réalisation et la mise en service des ouvrages et infrastructures relevant du domaine des transports terrestres, (ii) l'accès à la profession de transporteur et (iii) la sécurité et sureté des transports.

Nouveau Bordereau d'Identification Electronique et de Traçabilité des Cargaisons pour les Opérations de Transport

Les arrêtés no. 000019/MTL et no. 00020/MTL du 10 janvier 2019 fixent la procédure d'obtention des Bordereaux d'Identification Electronique et de Traçabilité des Cargaisons (BIETC). Les BIETC sont les documents de suivi des cargaisons lors des opérations de transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lagunaire, et aérien des marchandises. Ces arrêtés stipulent aussi les frais afférents à ces procédures.

CONSTRUCTION

Inspections sur les Bâtiments de Risque

L'arrêté no. 00002/MHUL du 07 mars 2019 prévoit des vérifications et contrôles à effectuer sur les bâtiments en rapport avec leurs risques potentiels. Cet arrêté met en place une matrice des risques visant identifier les différents types de bâtiments en fonction de critères tels que l'occupation du sol et la résistance au feu, et fixe le cadre pour la réalisation d'inspections.

Délivrance de Certificats de Conformité

L'arrêté no. 00003/MHUL du 13 mars 2019 décrit les procédures liées à la délivrance des certificats de conformité en matière de construction. Cet arrêté décrit les vérifications et contrôles requis en vue de l'obtention de ces certificats de conformité.

For further information about the content of this Legal News, please contact:

Ana Pinelas Pinto

Ana.Pinto@mirandalawfirm.com

mirandaalliance

MEMBERS ANGOLA | BRAZIL | CAMEROON | CAPE VERDE | CÔTE D'IVOIRE | DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
EQUATORIAL GUINEA | GABON | GUINEA-BISSAU | MACAU (CHINA) | MOZAMBIQUE | PORTUGAL | REPUBLIC OF THE CONGO
SÃO TOMÉ AND PRÍNCIPE | SENEGAL | TIMOR-LESTE **LIAISON OFFICES** FRANCE (PARIS) | UK (LONDON) | USA (HOUSTON)

© Miranda & Associados, 2019. Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged. WARNING: The texts contained in this bulletin are provided for general information purposes only, and are not intended to be a source of advertising, solicitation, or legal advice; thus, the reader should not rely solely on information provided herein and should always seek the advice of competent counsel. This bulletin is distributed free of charge to our clients, colleagues and friends. If you do not wish to continue receiving it, please reply to this e-mail.